

## Rapport sur les comptes de l'exercice 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

M.	Georges Grandjean	1 <sup>er</sup> membre
M.	Guillaume Labouchere	rapporteur
M.	Daniel Calbrese	
M.	Rodolphe Chatagny	
M.	Eric Daellenbach	
M.	Samuel Freuler	
Mme	Angelita Galvez	
Mme	Iulica Gorgoni	
Mme	Isabelle Wegmann	

s'est réunie les 7, 17, 28 et 31 mai 2018, ainsi que les 4 et 8 juin 2018

### Excusés

07.05 : Angelita Galvez et Daniel Calabrese

28.05 : Georges Grandjean

31.05 : Georges Grandjean

### Remerciements

Monsieur Gilles Davoine, municipal des finances et Monsieur Julien Ménoret, boursier communal étaient présents lors de notre séance du 31 mai 2017. Les membres de la commission des finances tiennent à les remercier pour leurs disponibilités, la qualité des informations et des réponses fournies à cette occasion.

Néanmoins, nous aurions souhaité une mise à disposition plus rapide des comptes afin de permettre à chacun de travailler sereinement.

### Remarque préliminaire

L'analyse du rapport des comptes se concentre sur la comparaison entre les comptes et le budget 2017.

Comme pour les rapports des comptes et préavis relatifs aux budgets des années précédentes, nous présenterons tout d'abord un commentaire général avant de passer en revue les différents dicastères.

### Commentaires généraux

Le résultat 2017 affiche un excédent de recettes de CHF 2'290'027 contre une perte budgétée de CHF 1'114'449. Des revenus exceptionnels ont permis un tel résultat, malgré une hausse significative des charges.

Une fois encore, les recettes conjoncturelles, non prévisibles, ont permis de compenser les charges.

La diminution substantielle des recettes fiscales constatées sur les comptes 2016 en ce qui concerne les personnes physiques, jugée inquiétante à l'époque, est cette fois inversée.

Du côté des charges supplémentaires, environ CHF 1.3m concernent les amortissements, CHF 3.1m des remboursements et participations à des collectivités et CHF 1.0m pour les aides et subventions en forte hausse mais dues aux prélèvements sur les fonds dédiés.

La marge d'autofinancement en 2017 s'élève à CHF 7'016'532 contre CHF 4'963'512 en 2016 et CHF 10'501'746 en 2015.

Nous vous rappelons que la marge d'autofinancement est un indicateur qui sert à mesurer la capacité à une commune à financer ses investissements et/ou à rembourser sa dette.

Pour terminer, la dette de notre commune est relativement stable. En gardant une marge d'autofinancement également stable, celle-ci ne se détériore pas.

## 1. Administration générale

En comparant les comptes 2017 aux comptes 2016 et budget 2017, nous pouvons constater de manière générale que les dépenses sont inférieures au budget 2017, mais supérieures aux comptes 2016, comme l'année précédente.

	Charges	Revenus	Ecart
<b>Comptes 2016</b>	6'692'750	619'958	-6'072'792
<b>Budget 2017</b>	7'837'380	512'550	-7'324'830
<b>Comptes 2017</b>	7'427'084	609'865	-6'817'219
<i>Evolution 16-17</i>	10.97%	-1.63%	12.26%

En ce qui concerne l'administration générale, les points suivants méritent d'être relevés :

Pour la première fois, des dépenses sont enregistrées pour le DISREN (compte 102.3526.20). Les projets financés sont les suivants :

### RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DISREN 2017

N° préavis	Objet	coût total		fonds tiers		part régionale			
						cercle porteur	cercle solidaire		
11-2017	Liaison MD Rolle-Mt-sur-Rolle	CHF	110 000	CHF	-	CHF	70 001	CHF	40 040
12-2017	Maison des vins de la Côte	CHF	255 000	CHF	152 000	CHF	47 998	CHF	55 002
19-2017	Réseau agropaysager Eco-Terre Sainte	CHF	442 500	CHF	193 275	CHF	152 027	CHF	97 198
20-2017	Réseau agropaysager Frontière	CHF	1 348 530	CHF	1 068 530	CHF	170 800	CHF	109 200
22-2017	Passage inférieur Gare de Gland	CHF	10 450 543	CHF	8 613 196	CHF	1 378 010	CHF	459 337
23-2017	Requalification RC1 Mies-Founex	CHF	25 020 000	CHF	22 000 000	CHF	1 721 400	CHF	1 298 600
25-2017	Première étape pôle de nature Givrine	CHF	574 560	CHF	225 000	CHF	88 788	CHF	260 772
26-2017	Extension Musée du Léman	CHF	1 119 860	CHF	685 542	CHF	343 980	CHF	90 121
<b>Total</b>		<b>CHF</b>	<b>39 320 993</b>	<b>CHF</b>	<b>32 937 543</b>	<b>CHF</b>	<b>3 973 004</b>	<b>CHF</b>	<b>2 410 270</b>

Il est à noter que tous les projets ainsi que leur mode de financement ont été acceptés par préavis votés par le conseil intercommunal du conseil régional.

La participation de Gland se répartit de la manière suivante :

		Gland
11-2017	Liaison MD Rolle-Mt-s-Rolle	CHF 5 907.03
12-2017	Etude de réalisation Maison des vins	CHF 9 320.64
19-2017	2è phase réseau OQE Terre Sainte	CHF 17 491.41
20-2017	2è phase réseau OQE Frontière	CHF 19 224.97
22-2017	PI Gare de Gland	
23-2017	Réaménagement RC1 Mies-Founex	CHF 220 014.96
25-2017	1è étape pôle tourisme de nature Givrine	CHF 26 544.64
26-2017	Etude extension Musée du Léman	CHF 15 562.75

**CHF 314 066.40**

En ce qui concerne la culture, les subventions sont identiques à celle de 2016, mais inférieures à celles budgétées.

Les écarts par rapports au budget sont les suivantes :

- CHF - 32'112 pour la LEM : plus d'explications ci-dessous
- CHF - 58'000 pour les subventions annuelles : plus d'explications ci-dessous
- CHF - 4'400 pour les subventions ponctuelles

La subvention LEM (compte 152.3652.00) se subdivise en 3 parties (FEM contribution annuelle, COV location salle, Subventions individuelles) comme suit :

Objet	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
FEM - Contribution annuelle	109'046.50	121'600.00	107'635.50
COV - Location salle	15'000.00	15'000.00	15'000.00
Subventions individuelles	5'440.60	25'000.00	3'365.80
<b>Total</b>	<b>129'487.10</b>	<b>161'600.00</b>	<b>126'001.30</b>

Conformément à la Loi sur les écoles de musique (LEM) du 3 mai 2011, la fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) facture la contribution des communes au budget annuel de la fondation selon un prix par habitant, qui est lui fixé par décret du Grand Conseil.

La subvention LEM en 2017 est restée identique à celle de 2016 par décret du Grand Conseil du 14 décembre 2016, soit CHF 8.50 par habitant alors que nous avions budgété une augmentation de CHF 1 par habitant (à CHF 9.50 par habitant). Cette augmentation de CHF 1 par habitant était sollicitée par la FEM au moment de l'élaboration du budget mais n'a pas été accordée dans le projet de décret fixant la contribution de l'Etat et des communes au budget annuel de la FEM pour les années 2016 et 2017 présenté par le Conseil d'Etat. La hausse des subsides de l'Etat et des communes, qui devait se faire graduellement sur six ans, avait déjà été freinée en 2015. En revanche, cette augmentation de CHF 1 par habitant a été accordée par le Grand Conseil pour l'année 2018.

Pour les subventions annuelles (compte 152.3653.00), certaines n'ont pas été versées (besoins moindres, cessation d'activité d'associations ou mise en attente de demandes qui deviendront effectives sur le budget 2018). La reprise de la saison culturelle de l'Association Evento dès la rentrée 2017 nous a permis d'économiser CHF 27'000 (CHF 54'000 en 2018).

Le détail de ces subventions est comme suit :

Bénéficiaire	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Ecart cptes-bu	Ecart 2017-2016
Les Concerts de Gland	35'000.00	35'000.00	35'000.00	-	-
Evento	27'000.00	54'000.00	54'000.00	-27'000.00	-27'000.00
Variations musicales	5'000.00	6'000.00	5'000.00	-1'000.00	-
Festival de flûte de la Côte	10'000.00	10'000.00	10'000.00	-	-
Fanfare de Gland	20'000.00	20'000.00	20'000.00	-	-
Société de développement Gland	3'000.00	3'000.00	3'000.00	-	-
Vision du Réel	10'000.00	10'000.00	-	-	10'000.00
Subvention associations culturelles	-	20'000.00	-	-20'000.00	-
Carabouquin	-	10'000.00	-	-10'000.00	-
<b>Total</b>	<b>110'000.00</b>	<b>168'000.00</b>	<b>127'000.00</b>	<b>-58'000.00</b>	<b>-17'000.00</b>

Enfin pour le compte (101.3001.00) Traitement et vacation de la municipalité, il est à noter une augmentation de + 9.4% entre les comptes 2016 et 2017 ainsi qu'un dépassement budgétaire de 4.5%.

En tenant compte uniquement de la partie vacations, cela représente + 1'000 heures, soit une augmentation de +28.5%.

Selon la municipalité, cela s'explique par son investissement conséquent en temps pour superviser l'administration. Il y aurait plus de personnel à gérer, plus d'affaires courantes à régler, et des dossiers de plus en plus complexes. Les préavis et postulats ont demandé du temps, tout comme les nombreuses questions la commission de gestion, de la commission des finances et des commissions techniques. De plus la municipalité représente les intérêts de la commune auprès de nos partenaires, ententes et associations intercommunales.

La commission des finances n'est pas convaincue par ces explications étant donné les engagements de personnel qui ont eu lieu, les ressources humaines qui devraient couvrir les éléments mentionnés, le nombre de représentations relativement constant et les rapports qui ne sont pas plus nombreux (la suppression de conseils communaux peut en attester).

## 2. Finances

	Charges	Revenus	Ecart
<b>Comptes 2016</b>	14'716'903	47'890'339	33'173'436
<b>Budget 2017</b>	14'389'388	50'197'697	35'808'309
<b>Comptes 2017</b>	16'433'614	56'450'385	40'016'771
<i>Evolution 16-17</i>	11.66%	17.87%	20.63%

- *Explications de la valeur du point d'impôt à CHF 46.00 (CHF 45.44 pour le canton)*

Environ 1'600 contribuables (soit 22%) ne paient pas d'impôts. Sont compris dans cette catégorie les étudiants, les bénéficiaires de prestations sociales et certains retraités, qui, au vu de leur faible rente, font valoir des déductions pour contribuable modeste. Ce manque à gagner est, en partie, compensé par de grandes fortunes présentes sur la commune.

Par ailleurs, la faiblesse des recettes fiscales des entreprises tire la valeur du point vers le bas.

La valeur du point d'impôts par habitant des communes vaudoises s'étale de CHF 17 (Vugelles-La Mothe) à CHF 837 (Vaux-sur-Morges), 50% des communes ayant une valeur du point d'impôts par habitant de moins de CHF 33. Gland a une valeur de point d'impôts par habitant supérieure à deux tiers des communes vaudoises (209 sur 309).

- *Explications sur la divergence entre l'augmentation des impôts des PP et la baisse des impôts des PM*

L'augmentation des recettes fiscales des PP est due à l'augmentation de la population ainsi qu'à l'augmentation de leurs revenus imposables, fonction du contexte économique. Il faut également souligner l'arrivée sur la commune de citoyens à forte contribution et des rattrapages conséquents d'années fiscales antérieures. On notera en particulier que près de 40% de l'impôt sur la fortune des PP est dû à un rattrapage des années précédentes.

Du côté des PM, la commune est tributaire de quelques grandes entreprises dont les résultats sont fluctuants et imprévisibles. Sur un total de 362 entreprises (SA et Sàrl) qui ont payé l'impôt sur le bénéfice, 7 d'entre elles font 50% des recettes fiscales. A titre de comparaison, sur 7'592 contribuables personnes physiques en 2017, 527 contribuables font 50% des recettes fiscales. Le poids d'un contribuable est par conséquent beaucoup plus dilué. En 2017, il y a eu des corrections importantes de l'année fiscale 2016 de nos premiers contributeurs PM (CHF 878'000.-), qui expliquent pratiquement à elles seules que le budget n'ait pas été atteint. A noter que les impôts des PM représentent une proportion déjà faible des impôts perçus par la commune et l'introduction de RIEIII devrait donc avoir un moindre impact par rapport aux villes du canton.

- *Que fait la commune pour le recouvrement des débiteurs douteux ?*

Sur les CHF 1'128'000 de provision supplémentaire, la majeure partie du risque concerne les débiteurs impôts sur lesquels la municipalité n'a aucun moyen d'action (96.2%). Le recouvrement des créances d'impôts est délégué à l'Office d'impôts cantonal. Les défalcatons sur les impôts sont négociées par le canton, mais en accord avec la municipalité.

Compte	Désignation	Solde 31.12.2017		Solde 31.12.2016		Variation
		CHF	%	CHF	%	CHF
9259.00	Provision pour débiteurs douteux	2'347'306	100.0%	1'219'000	100.0%	1'128'306
	Débiteurs impôts	2'304'668	98.2%	1'219'000	100.0%	1'085'668
	Débiteurs directs	42'638	1.8%	-	0.0%	42'638

Vous trouverez ci-après la décomposition des comptes 3301 Défalcatons en provision et défalcatons réelles.

Compte	Désignation	Solde du compte	Provision	Défalcations réelles
150.3301.00	Livres non rendus	409	101	308
160.3301.00	Taxes de séjour	117	-	117
210.3301.00	Impôts	1'500'623	1'085'668	414'955
220.3301.00	Finances	1'296	-	1'296
350.3301.00	Vandalisme	146	-	146
360.3301.00	Permis de fouille	62	62	-
450.3301.00	Taxe déchets	43'884	27'931	15'953
521.3301.00	Etudes après école	816	816	-
524.3301.00	Camps scolaires	2'849	1'225	1'624
526.3301.00	Loyers	6'000	6'000	-
560.3301.00	Soins dentaires	291	291	-
615.3301.00	Amendes	16'715	4'625	12'090
712.3301.00	Pause Déj	406	-	406
731.3301.00	Repas à domicile	1'587	1'587	-
810.3301.00	Eau	29	-	29
<b>Total</b>		<b>1'575'230</b>	<b>1'128'306</b>	<b>446'924</b>

Concernant nos débiteurs directs, ils sont systématiquement poursuivis jusqu'à l'acte de défaut de biens, après 2 rappels à 30 jours chacun + un délai de 10 jours.

Aujourd'hui, rien n'est fait en matière d'actes de défaut de bien (ADB). Une liste des ADB est tenue à jour et il est envisagé de réactiver les ADB, si après analyse, le débiteur a connu un retour à meilleure fortune (délai : 20 ans).

- 220.4250.00 : intérêts, dividendes (SRE, SEIC) : comment expliquer des revenus de CHF 90'130, inférieur de CHF 50'000 par rapport au budget 2017 et très loin des CHF 3.8m des SI de Nyon versés à la bourse communale ?

Les bénéficiaires de la SEIC sont réinvestis en très grande partie, au bénéfice des consommateurs et des communes actionnaires. Le périmètre des SI de Nyon n'est pas comparable, puisqu'il recoupe tant l'électricité que le gaz de ville (livré à Gland directement par les SIL, à Nyon par le même pipeline mais facturé par Nyon avec une marge) et couvre plusieurs communes. Après retranchement des coûts administratifs (comptabilité, RH, etc.) et des charges d'intérêt, la marge contributive des SI de Nyon est en réalité de CHF 3.45 millions, dont CHF 3.05 millions proviennent de la distribution du gaz et CHF 400'000 de l'électricité. Si l'on ne compare que la distribution d'électricité, nous avons des chiffres relativement similaires.

- 220.4342.00 : explication sur la taxe usage du sol et sa variation par rapport au budget 2017

Il s'agit d'une taxe que doivent verser les fournisseurs d'électricité. L'indemnité communale pour usage du sol se monte à 0,7 ct/kWh. Elle est régie par le Règlement sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité (Ri-DFEi). Le produit de cette taxe est comptabilisé dans le 220.4342.00 depuis son entrée en vigueur en 2008. Le budget 2017 était un peu trop optimiste sur la consommation du nouveau datacenter, néanmoins cette taxe est en augmentation par rapport aux chiffres de 2016.

### 3. Bâtiment et urbanisme

	Charges	Revenus	Ecart
<b>Comptes 2016</b>	2'642'240	1'880'881	-761'359
<b>Budget 2017</b>	2'793'970	1'738'520	-1'055'450
<b>Comptes 2017</b>	2'627'578	1'713'903	-913'675
<i>Evolution 16-17</i>	-0.55%	-8.88%	20.01%

En page 66 du rapport, il y a une omission concernant le collège des Tuilières.  
La valeur ECA de ce collège est de CHF 25'708'455, tandis que la valeur fiscale est de zéro.

Sinon, la COFIN ne relève pas d'élément particulier, le rapport des comptes fournit les détails nécessaires.

### 4. Infrastructures et environnement

	Charges	Revenus	Ecart
<b>Comptes 2016</b>	6'180'092	3'310'266	-2'869'826
<b>Budget 2017</b>	6'707'880	3'455'400	-3'252'480
<b>Comptes 2017</b>	6'400'195	3'463'941	-2'936'254
<i>Evolution 16-17</i>	3.56%	4.64%	2.31%

#### 410 Terrains

Pourquoi une différence de CHF 45'000 dans les loyers, terrains et fermages ?

Ce compte comprend :

- les produits liés aux droits distincts et permanents de superficie (DDP) liés à Eikenøtt (parcelle 4233), qui a été revalorisée selon contrat (augmentation échelonnée dans le temps) avec un rattrapage pour les années 2015 et 2016
- une indemnité unique de Swisscom de CHF 10'000 pour une station de télécommunication à « En Bord », qui n'avait pas été budgété
- des recettes provenant de la convention d'affichage avec la SGA, de divers baux à ferme, et des caissettes de journaux 20 minutes

Objet	Comptes 2017	Budget 2017	Variation
DDP parcelle 4233 - Eikenøtt (La Mobilière)	90'698	56'295	34'403
Swisscom, indemnité unique station télécomm. "En Bord"	10'000	-	10'000
SGA, convention d'affichage	9'600	6'000	3'600
Divers baux à ferme	6'734	9'505	-2'771
20 minutes (caissettes journaux)	400	600	-200
<b>Total</b>	<b>117'431</b>	<b>72'400</b>	<b>45'031</b>

#### 460 Réseau d'égouts – épuration

Pourquoi une différence de CHF 375'000 en moins par rapport du budget ?

Les taxes de raccordement aux réseaux d'eau et d'égouts rapportent CHF 506'250 de moins que prévu au budget (CHF 680'000). Page 6 du fascicule des comptes.

1) Les taxes de raccordement sont perçues en fonction de la valeur ECA des nouvelles constructions et varient largement d'une année à l'autre selon le nombre de permis de construire délivrés et la valeur finale des constructions.

2) De plus, cette baisse est liée à un changement de méthode comptable. En effet, à la demande de la Préfecture, les produits liés aux taxes de raccordement sont différés jusqu'à l'encaissement qui coïncide avec le début des travaux. Cela est prudent et en ligne avec l'esprit de la loi art. 4a LICom : « Une taxe complémentaire de raccordement ou d'introduction ne peut être perçue que si des travaux ont été entrepris dans l'immeuble ». Les taxes de raccordement ont été différées cette année car elles représentent un

montant significatif. Toutefois, cela n'a pas d'impact sur le résultat car cette baisse de revenu est compensée par un prélèvement dans les fonds de réserve.

Libellé	Montant	Compte CG
Revenu différé taxes du permis de construire + visite salubrité	35'339	360.4313.00
Revenu différé taxes de raccordement égouts	268'229	460.4341.00
Revenu différé taxes de raccordement eau	107'292	810.4341.00
<b>Total des produits différés</b>	<b>410'859</b>	

## 5. Instruction publique et cultes

	Charges	Revenus	Ecart
<b>Comptes 2016</b>	5'830'974	583'503	-5'247'471
<b>Budget 2017</b>	5'569'261	606'270	-4'962'991
<b>Comptes 2017</b>	5'377'779	653'012	-4'724'767
<i>Evolution 16-17</i>	-7.77%	11.91%	-9.96%

Il est à relever que dans ce dicastère les charges sont en baisse par rapport au budget ainsi que par rapport aux comptes 2016,

Dans l'enseignement primaire, une grosse différence est à signaler au compte 513.3124.00 achat de mazout. Ceci ne reflète par contre pas forcément une baisse de consommation : le moment de la facture et le prix ont plus d'importance sur un exercice isolé ; le rapport de gestion pointe une légère hausse en 2017 par rapport à 2016.

Dans l'enseignement secondaire, au compte 522, il est à relever que le bénéfice budgété n'a pas pu être réalisé. Cette situation avait fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire au titre du préavis 27. Un meilleur second semestre a permis de ne pas utiliser entièrement ce crédit.

Suite à l'ouverture de classes accueillant des élèves de communes voisines, les finances d'écolage montrent une belle progression (compte 525).

Les revenus des locations des bâtiments de service sont à la baisse ; cela concerne le logement de fonction à Grand-Champ dont les problèmes avec le locataire sont connus (compte 526).

## 6. Police

	Charges	Revenus	Ecart
<b>Comptes 2016</b>	4'015'704	749'975	-3'265'729
<b>Budget 2017</b>	4'107'831	648'900	-3'458'931
<b>Comptes 2017</b>	4'147'974	761'394	-3'386'580
<i>Evolution 16-17</i>	3.29%	1.52%	3.70%

Une comparaison entre les comptes 2017 et prévisions budgétaires montre une augmentation des charges et des revenus. Il y a également une augmentation par rapport aux comptes 2016. L'écart entre les charges et les revenus 2017 comparé à l'année 2016 a augmenté de 3.7%.

### 615.4312.10 Emoluments sur auberges et débits de boissons

On constate une diminution de revenu en 2017 comparé aux comptes 2016 de CHF - 42'123.

Depuis 2016, le recouvrement est effectué directement par l'Etat de Vaud pour la période en cours et non plus par la commune de Gland.

En 2016, l'Etat de Vaud a versé les émoluments l'année en question. En plus, avec une année de décalage, la période 2015 a été également facturée en 2016. En 2017, retour à la normale, à savoir plus de rattrapage de périodes précédentes.

**615.4361.00 Remboursement de traitements et de charges sociales**

Il est relevé un revenu de CHF 40'118 non prévu dans le budget 2016. Il s'agit des indemnités reçues de la CIP (Caisse intercommunale de pensions) et de la Caisse cantonale de compensation AVS, pour le congé maternité d'une collaboratrice.

**615.4370.00 Amendes**

Les recettes provenant des amendes sont inférieures de CHF -69'200 par rapport au budget, fixé sur la base de 5 ASP présents sur le terrain. En raison d'absences pour cause de maladie ou d'accidents (en partie compensées financièrement par la compagnie d'assurances : 615.4362.00 Remboursements de traitements et de charges sociales de CHF 18'164) et d'autres tâches à effectuer, la cible n'a pu être atteinte.

Le nombre d'amendes d'ordre est passé de 2'485 en 2016 à 2'097 en 2017 et le nombre d'ordonnances pénales de 549 en 2016 à 447 en 2017.

La Municipalité veille que les amendes aient en premier lieu un caractère préventif et non répressif.

**620.3011.00 Traitements**

La hausse des traitements 2017 de CHF 11'000 par rapport au budget et de CHF 28'000 par rapport aux comptes 2016, est due à l'augmentation du taux d'occupation de deux collaboratrices en cours d'année, ainsi qu'au congé maternité. Pour mémoire, un nouveau poste à 50% avait été accepté au budget 2017.

**Compte 620.3040.00 Cotisations caisse de pension**

Nous constatons une diminution de charges pour CHF -10'000.

Auparavant, les charges LPP étaient réparties entre les différents secteurs en fonction de la masse salariale soumise à l'AVS par service. Dans les comptes 2017, pour la première fois, les charges LPP sont calculées individuellement, tenant ainsi compte de certaines spécificités. Les employés à moins de 24 ans ne sont pas soumis aux cotisations LPP, que pour les risques de décès et d'invalidité, ce qui génère un écart par rapport au budget.

**650.3521.10 Participation au SDIS**

Diminution des charges de CHF -31'584 comparé à 2016. Le budget 2017 a été fixé sur la base des prévisions budgétaires de fonctionnement du SDIS, selon une double clé de répartition des frais (nombre d'habitants par commune et de la valeur ECA des immeubles sis sur le territoire communal). Les subsides ECA sont plus importants que les montants budgétés. Ainsi, la clé de répartition est favorable à la commune de Gland.

**7. Sécurité sociale**

	Charges	Revenus	Ecart
<b>Comptes 2016</b>	15'782'396	1'599'745	-14'182'651
<b>Budget 2017</b>	17'336'876	478'500	-16'858'376
<b>Comptes 2017</b>	19'671'941	689'073	-18'982'868
<i>Evolution 16-17</i>	24.64%	-56.93%	33.85%

En 2017, les revenus sont nettement inférieurs à ceux de 2016; mais tout de même supérieurs de CHF 210'573.09 à ceux budgétés. Quant aux charges, elles sont en hausse de CHF 3'889'544.82 par rapport à 2016. Elles sont également supérieures aux prévisions.

Une grande partie de cette augmentation est imputable au secteur de la "Prévoyance sociale". En effet, l'estimation inscrite au budget est fournie par le canton en début d'année et c'est aussi ce dernier qui établit la facture finale et la transmet aux communes.

**Compte 715 Jeunesse**

Le poste 715.3011.00, traitement du personnel a augmenté de CHF 72'961.70 suite à l'engagement de 2 personnes en 2017.

**Compte 731 Repas à domicile**

Diminution des charges de CHF 54'497.70 car la livraison des repas à domicile a été prise en charge par le CMS dès juillet 2016.

## 8. Services industriels

	Charges	Revenus	Ecart
<b>Comptes 2016</b>	2'360'048	2'240'908	-119'140
<b>Budget 2017</b>	2'577'200	2'567'500	-9'700
<b>Comptes 2017</b>	3'383'630	3'418'248	34'618
<i>Evolution 16-17</i>	43.37%	52.54%	-129.06%

Nous pouvons constater que les comptes 2017 sont en hausse par rapport aux comptes 2016.

### 810 Service des Eaux

#### 810.3011.00 – Traitements

La différence par rapport à 2016 correspond à l'arrivée d'un nouveau collaborateur dans le groupe « eau » depuis le 1<sup>er</sup> août 2016 ce qui fait que l'on le retrouve en 2017.

#### 815.3156.00 – Contrats d'entretien

Il y a plusieurs fournisseurs dans ces contrats d'entretien :

- G Menoud SA pour l'entretien du compresseur et du groupe électrogène
- Rittmeyer AG pour la maintenance du système de conduite RITOP, station d'automatisation Ryflex, technique de mesure et de régulation
- Rheno Umwelttechnik AG pour la maintenance des trois chaînes de filtration d'eau potable (ozone, filtre à charbon)

Ces trois prestataires représentent 75% du budget et le solde sont des contrats avec des spécialistes sur l'entretien de différent matériel, notamment la ventilation, les pompes etc.

### 82 Electricité

Les charges entre les comptes 2016 et les comptes 2017 ont doublées.

Comme expliqué dans le préambule du fascicule des comptes, les prélèvements aux fonds de réserve sont supérieurs de CHF 1'289'197 par rapport au budget. Ceux-ci sont principalement dus à un excédent des dépenses sur les revenus affectés aux égouts et à l'épuration ainsi qu'aux fonds de réserve "Efficacités énergétiques" et "Développement durable".

De plus, des amortissements via les fonds de réserve "Efficacités énergétiques" et "Développement durable" ont été comptabilisés en conformité avec les décisions du Conseil communal relatives :

- au préavis municipal n° 82 relatif à l'octroi d'un crédit pour la démolition des bâtiments ECA n° 674, 310, 842, 2029 et la construction d'un nouveau passage inférieur piétons/deux-roues légers à la gare CFF, de 2015, qui prévoit un prélèvement de CHF 400'000 du fonds "Développement durable"
- au préavis municipal n° 95 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly, de 2016, qui prévoit un prélèvement de CHF 285'000 du fonds "Efficacités énergétiques"
- au préavis municipal n° 99 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du Centre sportif "En Bord", la création d'un terrain de football synthétique et de deux vestiaires, de 2016 qui prévoit un prélèvement de CHF 370'000 du fonds "Efficacités énergétiques" et CHF 273'600 du fonds "Développement durable".

Il convient de noter que ces prélèvements sont obligatoires afin d'équilibrer les comptes affectés et qu'ils n'ont aucune incidence sur la marge d'autofinancement.

#### 821.3143.10 Extension de l'éclairage public

Cette augmentation n'est pas due à la nouvelle gare mais à l'intervention de la SEIC au terrain sportif des Perrerets.

## Conclusion

La COFIN tient à souligner un résultat très satisfaisant et s'en réjouit. Un environnement favorable, des taux d'intérêts extrêmement faibles et plusieurs contribuables ont permis de clôturer l'exercice sur une note positive.

Cependant, il ne faut pas oublier que les recettes fiscales peuvent fortement varier en fonction de la conjoncture alors qu'il est plus difficile de diminuer les charges une fois que celles-ci sont en place.

Nous pouvons, entre autres, mentionner la réforme fiscale à venir, la péréquation future, etc.

Comme d'accoutumée, la COFIN restera vigilante quant aux prochaines dépenses présentées par la Municipalité.

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au conseil communal d'accepter les comptes 2017 tels que présentés.

Georges Grandjean  
1er membre

Guillaume Labouchère  
rapporteur

Daniel Calabrese

Rodolphe Chatagny

Eric Daellenbach

Samuel Freuler

Angelita Galvez

Iulica Gorgoni

Isabelle Wegmann

Gland, le 8 juin 2018